

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_260428_042
---------------------------

portant sur

## ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2122-22, alinéa 24°,

**VU** la délibération n°CM\_240319\_04 du Conseil municipal du dix-neuf mars 2024 relative à l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES),

**VU** la délibération n°CM\_260413\_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** que les buts définis par l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement, afin de :

- resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national,
- assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice,
- assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives,
- constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale,

**CONSIDÉRANT** que le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants comme suit :

- moins de 1 000 habitants : 61 euros,
- de 1 000 à 4 999 habitants : 121 euros,
- de 5 000 à 19 999 habitants : 256 euros,
- de 20 000 à 49 999 habitants : 512 euros,
- de 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 euros,
- plus de 100 000 habitants : 1 965 euros,

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la Commune de Lodève comptant sept-mille-cinq-cents habitants conformément aux données de l'INSEE « Populations de référence en vigueur à compter du 1er janvier 2026 », la cotisation annuelle à l'association ANDES s'élève à deux-cent-cinquante-six euros (256 €),

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 : DE RENOUVELER** l'adhésion à l'association ANDES pour un montant de cotisation de deux-cent-cinquante-six euros (256 €),

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**ARTICLE 3 : D'IMPUTER** la dépense correspondante au budget principal,

**ARTICLE 4 : DE DIRE** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260428-lmc124966-CC-1-  
1

Date de télétransmission : 28/04/26  
Date de publication : 04/05/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit avril deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

